

**École René-Guénette**  
**Année scolaire 2024-2025**

**Procès-verbal**

**Assemblée générale de parents**  
**Réunion du jeudi le 5 septembre 2024**  
**Heure : 17h30**  
**Lieu : Gymnase de l'école**

**Ouverture de la réunion**

Ouverture de l'assemblée à 17 h 39.

**1. Mot de bienvenue du président du Conseil d'établissement, Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt et présentation des membres du conseil 2023-2024**

Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt, président du conseil d'établissement s'adresse aux parents.

**2. Mot de la direction**

Madame Fortin se présente et souhaite la bienvenue à tous les parents.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Tanya Paquin-Koszela, secondé par Madame Oveline Marc et résolu : que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé : adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2023**

Il est proposé par Madame Lokmane secondé par Madame Eliane Demers et résolu que le procès-verbal du 7 septembre 2023 soit adopté tel que proposé : adopté à l'unanimité.

**5. Présentation du mandat du conseil d'établissement**

Madame Fortin présente aux parents les principaux mandats du conseil d'établissement, le nombre de rencontres, (approximativement 7) ayant lieu de 18 h 30 à 20 h 30 à l'école René-Guénette ou virtuellement. Elle mentionne également que les membres du conseil d'établissement doivent faire les formations obligatoires.

**6. Nomination des officiers pour les élections**

Président (e) : Josée Fortin

Secrétaire : Tanya Paquin-Koszela

Vérificatrices des élections : Danis Duguay et Amélie Tremblay

Madame Fortin explique aux parents le fonctionnement des élections.

## 7. Élection des représentant (es)

2 parents sont en poursuite de mandats :

Monsieur Hanane Lokmane (reste 1 an)

Madame Khadaoudj Kebtane (reste 1 an)

2 postes sont à combler à la suite de la fin des mandats de Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt et de Madame Oveline Mercius-Marc.

Il y a deux nouveaux postes à combler cette année au conseil d'établissement pour un mandat de deux ans ainsi que deux substituts de mandat. Deux parents sont en poursuite de mandat pour une année supplémentaire soit Madame Hanane Lokmane et Madame Khadaoudj Kebtane.

Un vote secret est l'option choisie pour déterminer la modalité de vote.

Chaque candidat(e) se présente et partage les motifs qui le guident pour siéger au conseil d'établissement.

Les parents suivants se sont présentés :

- Madame Shirley Pierre-Louis
- Monsieur Caleb Gbeholo
- Madame Sarah Houayek
- Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt

Les parents suivants sont élus à la majorité :

1. Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt
2. Monsieur Caleb Gbeholo

À la lumière des élections Madame Sarah Houayek et Madame Shirley Pierre-Louis seront membres substituts pour l'année 2024-2025. Donc, les membres élus au conseil d'établissement sont Monsieur Julien Harvey-Vaillancourt ainsi que Monsieur Caleb Gbeholo pour un mandat de deux ans.

## 8. Élection de la personne représentante du Conseil d'établissement siégeant au comité de parents du CSSPI

Pour cette élection le vote se fera à main levée. Les candidats doivent adresser un petit mot aux parents pour leur expliquer les raisons et les motivations qui les animent à représenter le conseil d'établissement au comité de parents au centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île.

Monsieur Caleb Gbeholo est élue par acclamation et siégera au comité de parents de la CSSPI.

## **9. Décision de la formation d'un OPP**

Madame Fortin explique ce qu'est un organisme de participation des parents (OPP).

Aucun parent ne se propose pour former l'OPP

Pas de création d'OPP pour l'année 2024-2025

## **10. Levée de l'assemblée**

L'assemblée générale de parents du CÉ se termine à 18 h 25.

**Josée Fortin**

Présidente

**Tanya Paquin-Koszela**

Secrétaire